



PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} AVRIL 2015 - 19h00

Tél : 01 64 01 76 07

Fax : 01 64 01 79 02

mairie-chalmaison@orange.fr

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELANNOY, Maire de la commune.

Date de convocation : 26/03/2015

Présents :

Jean-Pierre DELANNOY, Elisabeth MORIETTE, Latévi LAWSON, Georges SOUCHAL, Rita CHOPY, Franck PIOTROWSKI, Jacques-Olivier SIMON, Patrice LAFONTAINE, Dominique MAURER, Delphine MENARD, Romuald MORET, Pascal PENEY.

Absents excusés et représentés :

Gilles GRIES par Jean-Pierre DELANNOY,

Jeff CHOPY par Pascal PENEY

Absent :

Patrice BENETEAU

Secrétaire de séance :

Romuald MORET

Monsieur le Maire revient sur la lettre de soutien qu'il a adressé à la population expliquant aux membres du Conseil Municipal que cette lettre était un engagement personnel. Il explique que si certains l'ont interprété pensant que tout le Conseil était favorable, ce n'est évidemment pas le cas. Il rappelle que la politique est le « bien vivre » à Chalmaison, l'équipe étant apolitique, elle le restera. Il informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier sera distribué dans ce sens à la population.

Les Membres du Conseil Municipal n'ayant pas d'observations, les procès-verbaux des 11 et 18 mars 2015 sont adoptés à l'unanimité des Membres présents.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le rapport d'activités qui est établi par le SMETOM GEEODE est adressé aux Mairies et que celui-ci est à disposition et consultable en mairie.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19H30

BUDGET 2015 – COMMUNE

Monsieur le Maire rend compte de la Commission des Finances qui s'est tenue le 26 février 2015. Chaque membre du Conseil Municipal dispose du document de présentation générale du budget. Après le contrôle de la bonne reprise des résultats,

Monsieur le Maire présente le budget de la commune 2015 comme suit :

Fonctionnement :

● <u>Dépenses :</u>	1.142.072,09 €
● <u>Recettes :</u>	1.142.072,09 €

Investissement :

● <u>Dépenses :</u>	1.374.210,00 €
● <u>Recettes :</u>	1.374.210,00 €

Le budget n'appelle aucune observation par les membres présents et représentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le budget de la commune pour l'année 2015.

BUDGET 2015 – SERVICE DE L'EAU

Après le contrôle de la bonne reprise des résultats, Monsieur le Maire présente le budget du service de l'eau 2015 comme suit :

Fonctionnement :

● <u>Dépenses :</u>	179.769,24 €
● <u>Recettes :</u>	179.769,24 €

Investissement :

● <u>Dépenses :</u>	106.413,73 €
● <u>Recettes :</u>	106.413,73 €

Le budget n'appelle aucune observation par les membres présents et représentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le budget du Service de l'Eau pour l'année 2015.

TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE RENE JARRY

Monsieur le Maire rend compte aux Membres du Conseil Municipal de la réunion concernant les travaux de voirie de la rue René Jarry qui seront réalisés en deux tranches, soit deux marchés.

Phasage entre les travaux de voirie et d'enfouissement :

Phase 1 : réalisation de l'assainissement (Eiffage) côté pair sous l'élargissement de chaussée. Démarrage le 4 mai pour 3 semaines.

Phase 2 : Réalisation de l'enfouissement des réseaux (SPIE) côté pair sous futur trottoir. Démarrage à la suite des travaux d'assainissement et fin courant septembre.

Phase 3 : Réalisation des travaux de voirie (Eiffage) à partir de fin septembre pour 1 mois.

Pour l'enfouissement des réseaux (SPIE), prévoir la pose du réseau FT côté bordures et réseau ELEC. Côté propriété. Prévoir la réalisation d'un trottoir d'1.50 m d'un côté ou de l'autre de la voirie.

SPIE et EIFFAGE regarderont ensemble la possibilité pour la réalisation des terrassements de toutes les tranchées par EIFFAGE en tant que sous-traitant de SPIE.

Le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de prendre une délibération l'autorisant à signer avec la Société Eiffage, retenue par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 16 Février 2015.

Tranche 1 et 2 pour un montant total de :	274 892.00€ HT
TVA 20%	54 978.40€
TTC	328 870.40€ TTC

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer avec la société Eiffage, retenue par la commission d'appel d'offres du 16 février 2015.

ADHESION DE LA COMMUNE DE POMMEUSE AU SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un courrier du SDESM demandant l'adhésion de la commune de Pommeuse.

Vu la loi N°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et notamment, son article 33,

Vu la délibération N°2015-05 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Pommeuse.

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion de la commune de Pommeuse au SDESM.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 29/10/2014 CONCERNANT LES TROIS OPERATIONS POUR LE CONTRAT RURAL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier une des trois opérations proposées dans la délibération du 29/10/2014 pour lancer une étude de contrat rural.

En effet, le projet d'une des trois opérations ayant été annulé, à savoir l'agrandissement de la salle polyvalente, Monsieur le Maire propose de remplacer cette opération par la restauration du cœur et des boiseries de l'église

Monsieur le maire rappelle que le contrat rural est subventionné jusqu'à lors à 80% sur un montant HT maximum de 300 000€ et qu'il doit faire l'objet de trois opérations distinctes.

Une nouvelle étude de contrat rural sera lancée pour les trois opérations suivantes :

- Parc arrière de la mairie
- Aménagement du pourtour de l'église avec accessibilité
- Restauration du cœur et des boiseries de l'église.

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, de modifier l'opération comme prévu ci-dessus pour lancer l'étude de contrat rural.

TARIF LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET MISE EN PLACE DU CONTRAT DE LOCATION AVEC ETAT DES LIEUX

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Elisabeth Moriette, son Adjointe, en charge du dossier de la location de la salle polyvalente, qui propose qu'un état des lieux puisse être effectué avant et après chaque location. Deux tarifs de location différents pour les habitants de la commune et pour les extérieurs à la commune sont proposés au vote comme suit :

	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune
<u>Jours en semaine</u>	150.00€	275.00€
<u>Week-end</u>	260.00€	400.00€
<u>Dimanche</u>	175.00€	300.00€

Il sera demandé à chaque locataire une caution de 500€ et une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Il est précisé que la salle polyvalente est prêtée une fois par an à titre gracieux aux Associations locales et qu'au-delà, un tarif préférentiel leur sera demandé à savoir, 100.00€.

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil Municipal, 14 voix pour, 1 abstention, des membres présents et représentés, d'instaurer les tarifs comme indiqués ci-dessus.

AMENAGEMENT D'ABRI-BUS A CHALMAISON ET TACHY

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il est en relation avec le Vice-Président, chargé des Transports de la Communauté de Communes du Bassée-Montois pour la mise en place d'un arrêt de bus dans les deux sens sur le hameau de Tachy qui aurait pour objectifs : la mise en conformité mais surtout la mise en sécurité des voyageurs.

Une étude d'aménagement va être lancée pour cette opération ainsi que des recherches de financement auprès du Conseil Départemental et de la Région Ile de France.

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent le maire à signer tous les documents afférents à cette étude, ainsi que tous les documents nécessaires à la recherche de financement.

MODIFICATION DU TAUX DE SUBVENTION DE LA DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la demande de subvention au titre de la DETR a été adressée aux services de la Sous-Préfecture à hauteur de 50%, hors la Sous-Préfecture nous a fait savoir que le montant de subvention alloué ne pourrait excéder 30%.

Aussi, Le Maire précise que le coût de ces investissements sera recalculé en fonction de cette diminution de subvention.

IMPUTATION FETE ET CEREMONIE (6232) – DEFINITION DES MANIFESTATIONS POUVANT ETRE IMPUTEES A CET ARTICLE.

Le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de déterminer précisément les manifestations ou les cérémonies qui devront être imputées à l'article 6232 (Fêtes et cérémonies), suite à la demande de Monsieur le Trésorier du Bassée-Montois, à savoir :

- Les Vœux du Maire
- Le 8 Mai
- Le 14 juillet
- Le 11 novembre
- Le repas des anciens
- Les guirlandes
- Les médailles
- Les inaugurations
- Diverses réceptions

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent les cérémonies telles qu'elles sont présentées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Une réunion publique avec la Gendarmerie pourrait être organisée pour évoquer certaines incivilités ou autres comme la vitesse excessive dans le village en particulier.

Le Maire remercie Jacques-Olivier Simon pour les mises à jour régulières du site de la commune, ainsi que la possibilité que celui-ci puisse être consulté sur les tablettes ou les téléphones portables.

Un numéro de téléphone d'astreinte va être mis en place en cas de problèmes graves.

Le Maire remercie l'Association « la compagnie des Arcs » qui a aménagée une salle supplémentaire dans le local de la bibliothèque.

L'Ordre du Jour étant épuisé, plus aucune question n'étant formulée, la séance est levée à 20H55

PROCES-VERBAL DU 1^{er} AVRIL 2015 – 19H00 (Suite 1)

SIGNATURES

Jean-Pierre DELANNOY

Elisabeth MORIETTE

Latévi LAWSON

Georges SOUCHAL

Gilles GRIES
(Représenté par J-Pierre DELANNOY)

Pascal PENEY

Rita CHOPY

Delphine MENARD

Franck PIOTROWSKI

Jacques-Olivier SIMON

Romuald MORET

Patrice LAFONTAINE

Dominique MAURER

Jeff CHOPY
(Représenté par Pascal PENEY)